

Le gouvernement russe a dissous l'Association des peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie (RAIPON)

Les activités de l'Association russe des peuples autochtones du Nord (RAIPON), une organisation publique non gouvernementale dont l'activité couvre la Fédération de Russie, ont été interrompues le 1er novembre 2012 par la résolution numéro 2332 du ministre russe de la justice.

La justification officielle de la fermeture

La justification officielle de cette résolution avancée par le ministre russe de la justice réside dans le fait que les statuts de RAIPON définis dans sa Charte ne seraient pas conformes aux exigences posées par la législation actuelle. La Charte, comme l'association elle-même, ont cependant été établis il y a 22 ans, par approbation du Premier congrès russe des peuples autochtones qui s'est tenu en 1990 alors que l'Union soviétique existait encore. Sa Charte a été réenregistrée deux fois par le même ministre de la justice à la fin des années 1990 et en 2005.

En d'autres mots, après que le 5^{ème} congrès des peuples autochtones de la Fédération de Russie ait modifié la Charte en 2005, le ministre de la Justice a lui-même minutieusement vérifié le document pour s'assurer de sa conformité à la législation fédérale et, en tant que représentant de l'État fédéral, a confirmé la validité du document. De plus, durant toutes ces années, le ministre de la justice n'a formulé aucune remarque quant au règlement ou au nom de l'association. La législation fédérale relative aux organisations publiques n'a pas été modifiée pendant cette période.

Le dispositif ayant conduit à la fermeture de RAIPON

Au début de l'année 2010, le ministre russe de la justice a ouvert une enquête sur les activités de RAIPON. Une fois cette enquête terminée, qui s'est étalée sur plusieurs mois, le ministre de la justice a adressé deux brefs commentaires officiels :

1. En premier lieu, les fonctionnaires ont demandé à ce que le logo de RAIPON soit enregistré en vertu du droit fédéral. Le logo a existé depuis plus de 20 ans, et, jusqu'à cette date, les autorités n'avaient pas exigé cet enregistrement.
2. En second lieu, ils demandent que, compte tenu du fait que le RAIPON a le statut d'association russe (ce qui se reflète dans son nom), il doit inclure dans son règlement intérieur la liste des bureaux représentant le RAIPON dans les provinces russes (sujets de la Fédération). Toutes ces années, cette liste a existé comme annexe de la déclaration d'enregistrement de RAIPON, ce qui n'avait également provoqué aucune plainte de la part des autorités.

Conformément au droit russe, il est essentiel à une association souhaitant obtenir les

statuts d'organisation d'importance nationale, qu'elle détienne des bureaux de représentation, des succursales ou filiales dans plus de la moitié des provinces de la Fédération de Russie. Aujourd'hui, la Russie comprend 83 provinces (sujets fédéraux). Cela signifie que, pour recevoir les statuts d'organisation d'envergure nationale, une organisation doit détenir des bureaux de représentation dans au moins 42 provinces.

Les peuples autochtones du Nord de la Russie vivent sur le territoire de 28 sujets fédéraux. Ces régions représentent plus de 60 pourcent du territoire du pays (du Mourmansk à l'Ouest au Kamchatka à l'est). Les associations régionales et ethniques des peuples autochtones du Nord – membre de RAIPON – sont actives dans 25 régions. RAIPON possède des bureaux de représentation qui n'ont pas de statut légal distinct dans 49 sujets fédéraux. La structure de RAIPON justifie donc pleinement l'octroi du statut d'organisation publique de la grande Russie.

Malgré le fait que ces demandes soient purement formelles, le RAIPON, en tant qu'organisation publique respectueuse de la législation, s'est soumis à la demande du ministre de la justice et a organisé un Congrès spécial urgent des peuples autochtones du Nord, un an seulement après le précédent congrès, invitant un délégué de chaque bureau régional. Selon la Charte de RAIPON, les congrès se tiennent une fois tous les quatre ans. Chacun comprend qu'il est absolument impossible d'organiser un tel Congrès lorsque le nombre de délégations s'élève à une douzaine dans l'ensemble de la Russie (et que certaines délégations comptent elle-même une douzaine de personnes), ce qui donne un total d'un millier de personnes environ, et ce simplement pour corriger deux lignes de la Charte de l'organisation afin de se conformer aux exigences du ministre de la justice.

Ce congrès spécial s'est tenu en avril 2011 et a adopté deux décisions officielles :

1. L'enregistrement du logo de RAIPON (qui est déjà connu dans le monde entier comme le logo de RAIPON) dans le registre du Ministère de la justice.
2. L'inclusion de la liste existante des bureaux régionaux de RAIPON dans la Charte de l'organisation.

Après cela, le ministre de la justice a assidûment essayé de trouver des irrégularités légales dans la conduite du Congrès. Il a ainsi relevé que certaines délégations régionales n'avaient pas proprement dressé leur procès-verbal selon la procédure requise de ce « petit » congrès spécial. Le ministre de la justice a accepté une partie du procès-verbal du Congrès et enregistré le logo, mais en a rejeté une autre partie et n'a pas procédé à l'enregistrement des bureaux régionaux dans la Charte de RAIPON. Il est tout simplement impossible de concevoir que deux parties d'un même document soient considérées l'une comme conforme à la législation et l'autre non.

Le RAIPON a ensuite saisi les tribunaux et, dans une procédure qui se déroule depuis presque deux ans, impliquant de nombreux tribunaux, cherche à obtenir des éclaircissements légaux sur la question. Il s'agit de la voie normale, la procédure civilisée des règlements des différends que les fonctionnaires continuent de nous inciter à utiliser.

Le 18 octobre 2012, le RAIPON a perdu sa cause devant la Cour de la ville de Moscou. La prochaine étape est un appel devant la Cour suprême de la Fédération de Russie. Parallèlement à cela, la date du 7^{ème} Congrès des peuples autochtones du nord de la Fédération de Russie a été arrêtée au 28 et 29 mars 2013. Tout le monde comprend que la demande finale du ministre de la justice sera adressée pendant ce Congrès : la liste des bureaux régionaux sera ainsi ajoutée à la Charte de l'organisation.

Mais c'est sans compter qu'au 1^{er} novembre 2012, le ministre de la justice a soudainement et inexplicablement suspendu les activités de RAIPON jusqu'au 20 avril 2013.

Le problème des statuts de l'organisation

Il est extrêmement important pour RAIPON d'avoir le statut d'organisation publique d'envergure nationale, car ce statut permet à l'organisation de proposer des mesures législatives aux autorités fédérales à Moscou, d'être membre des conseils publics au sein des ministères fédéraux, et d'être candidat aux élections de la Chambre publique de la Russie, et plus encore. Pour RAIPON, la question de son statut national est d'ordre pratique et significative.

Depuis des années, le gouvernement de la Russie, tout en faisant face aux critiques émanant de RAIPON et portant sur la mise en œuvre de politiques publiques relatives aux droits des peuples autochtones, au premier rang desquels et principalement celles relatives aux droits fonciers sur les terres traditionnelles, a tenté de créer une organisation alternative, fantoche (« puppet organization »). Il s'agit d'une organisation de peuples autochtones qui approuvera toutes les actions du gouvernement sans les critiquer. Il existe un fond gouvernemental assurant le fonctionnement de ces mécanismes. Le gouvernement a continuellement essayé de trouver des organisateurs qui travailleraient pour ces organisations. Pour l'instant, les efforts du gouvernement sont restés vains.

C'est par la création d'une organisation nationale des peuples autochtones, travaillant simultanément dans beaucoup de régions séparées par des milliers de kilomètres, un prodigieux projet de collaboration soutenu par des générations de dirigeants et d'activistes au sein des communautés autochtones que les personnes qui ont été unies depuis la chute de l'Union soviétique défendent conjointement leurs droits.

Le gouvernement a créé des partis politiques fantoches à la pelle ; cependant, où trouverait-il tant de peuples autochtones, dans guère moins de la moitié des régions de Russie ? Il est clairement impossible de créer une organisation de peuples autochtones sans les peuples autochtones eux-mêmes.

La “suspension” des activités de RAIPON

Le ministre de la justice a pleinement connaissance des dates auxquelles le Congrès doit se tenir fin mars 2013. Le RAIPON l'en a lui-même informé à plusieurs reprises, et le ministre a également reçu ces informations des branches régionales de RAIPON. Ainsi, en suspendant les activités de celui-ci jusqu'au 20 avril 2013, le ministre de la justice a délibérément paralysé les activités de préparation du Congrès, et la tenue du Congrès elle-même. Cette suspension vise apparemment soit à empêcher la tenue de ce Congrès, malgré le fait qu'il s'agit précisément de l'instance dans laquelle les violations relevées par le ministre peuvent être corrigées, soit à dissoudre le RAIPON si le gouvernement n'est pas satisfait des décisions adoptées par le Congrès. Le ministre relève donc l'existence d'infractions dont il rend impossible la correction. Nous pouvons simplement deviner quels résultats le gouvernement attend. Dans tous les cas, les actions du ministre attestent de son désir d'éliminer d'une manière ou d'une autre l'autonomie du RAIPON comme organisation indépendante apportant une critique cohérente des politiques du gouvernement concernant les droits des peuples autochtones, et plus encore comme participant au mouvement international de protection des droits des peuples autochtones.

Statut international

Le RAIPON, avec plus de 20 ans d'un travail et d'une position active a gagné un respect considérable et une réputation internationale. Il a acquis un statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies (ECOSOC) et il est un membre permanent du Conseil de l'Arctique. Les représentants de RAIPON sont membres de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies, du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones, le Groupe de travail international sur les droits de l'homme et des entreprises transnationales et autres entreprises. Son éminent statut est sa grande force, mais, curieusement, est source de sa vulnérabilité.

Son éminent statut est une force, parce qu'il donne à cette organisation l'opportunité de parler ouvertement sur la scène internationale des problèmes rencontrés par les peuples autochtones de Russie, de participer au mouvement international des peuples autochtones, et de coopérer avec des organisations internationales dans le développement du droit international concernant les peuples autochtones. Les représentants du RAIPON ont participé à la préparation de toutes les institutions et instruments internationaux pertinents développés ces 20 dernières années en matière de droits des peuples autochtones, y compris la création de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies et l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Cet éminent statut est également source de sa vulnérabilité parce que les opportunités qu'il donne au RAIPON déplaisent aux autorités responsables de la mise en œuvre des politiques publiques affectant les peuples autochtones du Nord. Cela est dû à l'irresponsabilité et à l'incompétence de ces autorités, et les violations des droits des peuples autochtones autorisées au cours de l'exercice de leurs fonctions régulières sont aujourd'hui bien connues tant en Russie qu'à l'étranger.

Plus encore, le gouvernement russe a systématiquement violé les droits des peuples autochtones au cours de ces dernières années. En premier lieu, les conflits portent sur la terre et les ressources naturelles. Le RAIPON, qui agit en tant qu'organisation d'ampleur nationale du mouvement des peuples autochtones, unifie les peuples dans leurs régions, diffuse largement l'information, et s'oppose toujours fermement aux actions du gouvernement qui violent les droits des peuples autochtones à leur mode de vie traditionnelle et à l'utilisation traditionnelle de leurs terres, qui a toujours été et demeure quelque chose d'insupportable pour le gouvernement russe.

Ressources naturelles

La question essentielle porte bien sûr sur la terre et sur les ressources. Les peuples autochtones pratiquant l'élevage de rennes, la pêche ou la chasse sont involontairement prétendants et concurrents indésirables dans les vastes étendues de l'Arctique, de la Sibérie, et de l'Extrême-Orient. Ces régions sont pleines d'une richesse inestimable et sont la source de revenu de tous les oligarques super-riches de la Fédération de Russie, sans exception. Cette richesse est une source de pouvoir pour les peuples autochtones, mais également la raison pour laquelle il y a tant de pression exercée sur les peuples autochtones par les entreprises, les fonctionnaires, les services de maintien de l'ordre et les branches répressives du gouvernement. Les peuples autochtones sont devenus les otages de la situation suivante : ils ont besoin de leurs terres pour continuer à vivre leur mode de vie traditionnelle et sont involontairement témoins des excès cupides et insensés des fonctionnaires et hommes d'affaires sur leurs territoires ancestraux.

Aucune pression visant à ce qu'ils quittent leurs terres ancestrales ne serait exercée sur les peuples autochtones, si les revendications de ces derniers n'étaient pas justifiées par la nécessité historique d'utiliser ces terres afin de continuer à exercer des activités traditionnelles comme l'élevage, la pêche ou la chasse.

C'est parce que les peuples autochtones ont fait valoir leurs droits d'utiliser la terre d'une manière ou d'une autre, que depuis ces dix dernières années, le gouvernement russe et le secteur des entreprises ont, à un titre ou à un autre, amendé la législation afin d'empêcher la consolidation des droits des peuples autochtones sur la terre. Le RAIPON a activement critiqué le gouvernement du fait de cette politique.

De plus, au cours des dernières années, en raison du nouveau développement de l'Arctique, beaucoup de compagnies industrielles se sont précipitées de plus en plus loin dans le nord, à travers les terres traditionnelles des peuples autochtones. Anticipant le

boum à venir dans l'exploitation du pétrole et des autres ressources de l'Arctique, les entreprises font activement du lobbysme pour modifier la législation fédérale, incluant l'abaissement des standards environnementaux et l'anéantissement les droits fonciers autochtones.

Anéantissement des fondements juridiques

Au cours des dernières années, le gouvernement russe n'a non seulement pas mis en œuvre la loi fédérale essentielle « Sur les territoires d'usage national traditionnel » qui a été adoptée il y a plus de 10 ans, mais a, au plan pratique, le gouvernement a mené des activités qui ont sérieusement détérioré le statut légal des peuples autochtones en Russie. De plus, le gouvernement a simulé des activités législatives inutiles, adoptant des plans fédéraux et des dispositifs de « développement durable des peuples autochtones du Nord » et des programmes de financement des festivals culturels de chants et de danses.

- Au lieu d'assurer la priorité aux droits sur la terre des peuples autochtones minoritaires du Nord pour la pêche et la chasse dans les lois fédérales relatives à la pêche et à la chasse, les autorités ont introduit un système compétitif d'appel d'offre et de demande. Pour cette raison, les communautés autochtones sont obligées de concourir face à de grandes entreprises commerciales afin d'obtenir les appels d'offre pour lesquels les revenus financiers sont les critères principaux d'application. Seuls les plus grands soumissionnaires peuvent obtenir le site. L'introduction de ce système d'appels d'offre a porté un coup puissant aux peuples autochtones du Nord de la Russie. Avec l'aide des fonctionnaires gouvernementaux, les terres des communautés autochtones ont commencé à devenir rapidement la propriété d'entreprises privées. La violation des droits d'utiliser leurs terres natales représente une question essentielle pour la survie des peuples autochtones de notre pays.

En l'espace de quatre ans seulement, le gouvernement a complètement éliminé un segment des deux programmes fédéraux qui ont été adoptés comme : « L'ensemble des actions prioritaires pour la préparation et la tenue dans la Fédération de Russie de la deuxième Décennie internationale pour les peuples autochtones » et le « Plan pour mettre en œuvre le concept de développement durable des peuples autochtones minoritaires du Nord 2009-2011 », qui comprennent :

1. La mise en œuvre d'une politique législative reconnaissant des citoyens de la Fédération de Russie comme Peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie.

2. La définition d'un statut légal sur l'approbation de l'utilisation de leur territoire traditionnel par les Peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie – **n'a pas été fait.**
3. La définition de propositions pour l'établissement de modes de représentation des Peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie au sein des organes législatifs des sujets de la Fédération de Russie – **n'a pas été fait.**
4. La définition d'un statut légal visant à sécuriser les zones permanentes d'élevage de rennes et les territoires de chasse désignées par les Peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie et leurs communautés pour maintenir leur mode de vie traditionnel – **n'a pas été fait.**
5. La mise en œuvre d'une loi fédérale modifiant certains statuts qui concernent en partie les dispositions relatives à l'accès prioritaire des Peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie, de leurs communautés et d'autres associations aux territoires de chasse et au gibier dans les endroits de résidence et d'activités économiques traditionnelles des Peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie – **n'a pas été fait.**
6. La modification de certaines dispositions du Code forestier, du Code de la terre et du Code de l'eau de la Fédération de Russie en prenant en compte l'accès prioritaire des Peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie aux ressources renouvelables – **n'a pas été fait.**
7. La modification de la loi fédérale « sur la pêche et la conservation des ressources biologiques en eau » dans le but d'introduire l'accès prioritaire des Peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie aux zones de pêche dans les endroits de résidence et d'activités économiques traditionnelles – **n'a pas été fait.**
8. La modification de certains statuts légaux de la Fédération de Russie concernant la participation de représentants des Peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie à la protection de la vie sauvage et des ressources en eau dans les zones de résidence et d'activités économiques traditionnelles des Peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie – **n'a pas été fait.**
9. La définition d'un statut législatif pour l'organisation de gestion de la terre dans les zones de résidence et d'activités économiques traditionnelles peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie – **n'a pas été fait.**

10. La création de territoires modèles pour les activités de subsistance sur les territoires protégés par la réglementation fédérale – **n'a pas été fait.**

En fait, parmi les dizaines d'initiatives législatives clés émanant du gouvernement, seulement deux ont été mises en œuvre : la liste des territoires de résidence et d'activités économiques traditionnelles a été créée, et une méthode de calcul des pertes subies par les communautés comme conséquence des activités industrielles sur leurs territoires a été conçue.

Toutefois, ces deux initiatives ne résolvent pas la complexité des problèmes auxquels font face les peuples autochtones. La méthode de calcul des pertes dues aux activités industrielles n'est pas légalement obligatoire, les compagnies industrielles ne doivent donc pas nécessairement la respecter. Les compagnies qui dans le passé ont socialement fait preuve de responsabilité et ont rempli leurs obligations en matière de respect des communautés autochtones (par exemple, en fournissant une compensation pour les terres utilisées à des fins industrielles) continuent de faire ainsi. Les compagnies qui, dans le passé, ont au contraire ignoré les intérêts des peuples autochtones continuent de les ignorer. La liste législative des territoires de résidence et d'activités économiques traditionnelles ne fait que définir arbitrairement certains districts dans lesquels les peuples autochtones ont historiquement vécu. Certaines régions ont énumérés des districts municipaux ; d'autres ont ajouté des villages, parfois ont nommé des rues. Ceci s'est produit car le ministre du développement régional a formé un registre de propositions rassemblant des informations sur les sujets fédéraux sans apporter de définition de ce qu'est un « endroit de résidence et d'activité économique traditionnelle ».

Dans cette affaire, un segment législatif entier du nouveau Plan pour la mise en œuvre des principes du développement durable des Peuples autochtones du Nord 2012-2015 (Ordre du gouvernement de la Fédération de Russie, N°1906-r, datant du 12 octobre 2012) a été éjecté.

- En 2011, le gouvernement a dissolu le seul organe de pouvoir de l'Etat restant au niveau fédéral dont le nom et la mission étaient dédiés aux peuples minoritaires du Nord (le Comité sur les problèmes du Nord et des Peuples autochtones du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie).

Le RAIPON est devenu un participant de plus en plus gênant dans le processus politique, compte tenu du fait qu'il a essayé de s'opposer à la politique discriminatoire du gouvernement russe et a ouvertement discuté de ces tendances dans la presse et dans de nombreuses conférences et réunions nationales et internationales.

Pourquoi le ministre de la justice a rendu sa décision à ce moment précis

Le ministre responsable de la mise en œuvre de la politique gouvernementale relative aux peuples autochtones en Russie est le ministre du développement régional. Maxime Traynikov, âgé de 34 ans, s'est vu confier les fonctions de sous-ministre en charge de la politique autochtone depuis 2008. M. Travnikov est jeune et ambitieux, et a été élevé à de hautes responsabilités politiques : il n'a naturellement pas apprécié les critiques émanant de RAIPON. Le RAIPON a été critique à ce point précisément parce que le ministre n'a pas rempli ses fonctions et n'a pas créé, en premier lieu dans les zones traditionnelles de subsistance, de conditions favorables à la protection des droits des peuples autochtones. En 2009, M. Travnikov a même reçu une réprimande officielle du Président Medvedev pour n'avoir pas rempli ses fonctions gouvernementales concernant la loi fédérale « sur les territoires d'utilisation traditionnelle des Peuples autochtones... ».

Depuis, le ministre a intensifié la pression exercée sur l'organisation et a activement cherché de nouvelles opportunités pour créer une organisation fantoche alternative qui pourrait remplacer le RAIPON. Le ministre du développement régional a commencé à persuader d'autres ministres fédéraux de faire pression sur le RAIPON. Depuis le début de l'année 2010, le RAIPON a ainsi été sujet à des multiples inspections, y compris un audit initié par le ministre de la justice.

En septembre 2012, M. Travnikov a renoncé au poste de sous-ministre du développement régional et, le 30 septembre 2012, il a été nommé sous-ministre de la justice de la Fédération de Russie. Le 1^{er} novembre 2012, le ministre de la justice a rendu la décision de dissoudre le RAIPON.

Le contexte politique

M. Travnikov n'a pas pu rendre lui-même la décision de dissoudre le RAIPON. Il devait se coordonner avec les dirigeants politiques. A cet égard, le cas de RAIPON s'inscrit dans le contexte global de la situation actuelle des droits de l'Homme et des libertés en Russie. Le pays connaît une augmentation rapide et alarmante des affaires d'intimidations des opposants politiques et des défenseurs des droits humains, intimidations initiées par diverses autorités, y compris les services politiques et secrets de différentes régions. Les autorités ont provoqué un certain nombre d'actions criminelles contre beaucoup d'opposants politiques et de défenseurs des droits civiques.

M. Ivan Moseev est un de ceux qui travaille sur les problématiques rencontrées par les peuples autochtones. Il est un activiste et un des dirigeants du mouvement des peuples autochtones dans la région de Pomorie et directeur de l'Institut des peuples autochtones du Nord de Pomorie dans l'Oblast d'Arkhangelsk. Il a été accusé de trahison et de séparatisme. Les procureurs ont ainsi reconnu que le but principal de ses activités était la reconnaissance du groupe ethnique de Pomorie comme peuple autochtone de Russie et son inscription au registre fédéral. Quel est le crime ? M. Mossev a publié un livre : « Fables des Pomorye » qui a été utilisé par le procureur pendant le procès.

Dans un autre cas, une action criminelle a été ouverte contre la communauté tribale Evenks « Dylacha » dans la République de Buryatia. Les activités principales de cette

communauté comprennent la chasse, l'élevage de rennes, la couture de vêtements ethniques traditionnels, la production d'expositions et l'extraction d'une roche ornementale – le jade. L'affaire a été initiée sur la base de l'accusation d'exploitation illégale de jade. Au même moment, une compagnie commerciale locale qui revendique des droits sur les terres tribales a pour directeur par l'ancien général du Service fédéral de la sécurité de la Fédération de Russie (le FSB (l'équivalent de la CIA aux Etats-Unis)), l'ancien dirigeant du Service fédéral de la sécurité dans la République de Buryatia.

Il ne s'agit que des affaires fortement médiatisées. Les autorités violent les droits de l'Homme et les droits des peuples autochtones, intimident et troublent délibérément la société civile russe. Aujourd'hui les organisations de peuples autochtones, de défense des droits de l'Homme, d'opposants politiques sont menacées. Qui les autorités vont-elles attaquer demain ?

Les possibilités

Dans ce document, nous avons cherché à décrire ce qu'il se passe en Russie aujourd'hui concernant le mouvement des peuples autochtones, à examiner quelles sont les causes des événements récents et à les analyser.

A présent les peuples autochtones minoritaires de Russie n'ont malheureusement pas d'autres alternatives viables que celle d'influencer la situation en mobilisation le soutien et la solidarité internationale par le biais du mouvement international des peuples autochtones. Nous avons envoyé des lettres aux organisations de peuples autochtones avec lesquelles nous travaillons et lancé une campagne d'information. Le gouvernement russe peut et devrait donner aux peuples autochtones le droit de choisir leurs destinées plutôt que de les réprimer.

Préalablement à la première Conférence mondiale sur les peuples autochtones, qui doit se tenir en 2014, il est important de montrer au gouvernement russe et au mouvement autochtone lui-même qu'une telle solidarité et qu'un tel soutien existent entre les peuples autochtones à travers le monde.

Dmitry Bereztkov

Vice-président de l'Association russe des peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient (RAIPON)

Traduit de l'anglais au français par le GITPA